



République Française  
Département du Gard  
Mairie de Dions - 30190  
Tél. : 04 30 06 52 90  
Courriel : accueil@dions.fr  
Site : www.dions.fr

## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 21/06/2024

Le 21 juin de l'an deux mille vingt-quatre à 19H, le Conseil Municipal de DIONS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur le Maire Gérard THEOTIME.

Présents : Patrick Chabert, Mireille Chartier, Annette Couderc, Christian Lazzaroto, Michaël Miccuci, David Racanière, Nicole Raymond, Fabienne Saint Gratien, Gérard Théotime.

Excusés : Sylviane Belyard, Jérôme Boucoiran, Pauline Dudek, Marceau Fricon, Stéphanie Ogier.

Procurations : Sylviane Belyard à Annette Couderc, Jérôme Boucoiran à Fabienne Saint Gratien, Marceau Fricon à Nicole Raymond.

Secrétaire de séance élue Fabienne Saint Gratien.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 25/04/2024: Unanimité.

Début de séance : 19h00

### DELIBERATIONS :

#### 1. Tarifs Cantine:

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le taux d'augmentation du coût d'achat des repas depuis la dernière révision des tarifs familles au 6 septembre 2019 est de plus 33.75 %.

Le choix de la crèche de Sainte Anastasie pour la confection des repas donne toute satisfaction mais présente un surcoût par rapport à un traiteur classique.

Dans ce cadre il est proposé d'augmenter les tarifs familles de la façon suivante :

Quotient familial	Tarif
0 à 706 €	3.40 €
707 à 1514 €	4 € €
1515 € et plus	4,20 €

**Délibération 027/2024 votée à l'unanimité.**

## 2. Fixation des tarifs des concessions-Cimetière communal:

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs des concessions au cimetière communal n'ont pas fait l'objet d'une revalorisation depuis le 6 décembre 2016.

Il convient donc de les actualiser.

Par ailleurs les surfaces précédemment proposées ne sont plus conformes aux usages.

Enfin il est proposé de ne plus offrir des concessions à perpétuité au motif qu'elles posent le plus souvent des problèmes de continuité dans l'entretien desdites concessions.

Les modalités de concessions et les tarifs proposés sont les suivants :

Nature des emplacements	30 ans	50 ans
4.5 mètres <sup>2</sup> (L :3 M, l : 1,5 M)	200 €	350 €
9 mètres <sup>2</sup> (L :3 M, l : 3 M)	620 €	930 €
Colombarium	520 €	780 €

**Délibération 028/2024 votée à l'unanimité.**

## 3. Réhabilitation du Plateau sportif:

Les travaux de mise en discrétion des réseaux secs Rue du Puits Neuf et la sécurisation hydraulique du quartier situé entre la rue du Puis Neuf et la rue du Château vont débuter cet été pour se terminer afin la fin de l'année 2024.

Le plateau sportif ainsi que l'espace accueillant les familles dont les enfants sont scolarisés n'est plus adapté aux activités qui s'y déroulent.

Parallèlement les travaux de réhabilitation de la Mairie sont conditionnés par la recherche de foncier pour déstocker les véhicules qui s'y trouvent.

Afin de ne pas obérer la possibilité de réaliser un aménagement urbain conséquent avant la fin du mandat, il est proposé d'acter le projet de réhabilitation du plateau sportif en sollicitant les subventions sur la base d'un avant-projet établi par le Maître d'Œuvre.

**Délibération 029/2024 votée à l'unanimité.**

## 4. Adhésion au groupement de commandes électricité porté par le SMEG 30:

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan

(SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur ;
- qu'en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que la commune de Dions, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

**Délibération 030/2024 votée à l'unanimité.**

**5. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le contrat de cession avec l'association Saturne Créative:**

Dans le cadre de l'animation de la Commune il est proposé d'organiser un bal, le lundi 14 juillet au soir sur la place de la Mairie.

Il est proposé de recourir aux services de l'association Saturne Créative qui offre une prestation adaptée.

Le montant est fixé à 1 800 € TTC.

Dans ce cadre il convient de signer le contrat de concession annexé à la présente délibération.

**Délibération 031/2024 votée à l'unanimité.**

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

***Pas de questions diverses***

Fin de séance : 21h30

Secrétaire de séance

Fabienne Saint Gratien

Le Maire

Gérard THEOTIME